



Règlement intérieur pour TPE

Par **LEFEVRE Damien**, le **05/11/2017** à **11:51**

Bonjour,

Nous sommes une petite entreprise sous forme de SAS de 3 salariés (2 actionnaires + un employé) et j'aimerais savoir s'il est obligatoire ou pas d'avoir un règlement intérieur ?

Merci d'avance pour vos réponses et conseil.

Par **P.M.**, le **05/11/2017** à **13:02**

Bonjour,

Le règlement intérieur n'est obligatoire que dans les entreprises d'au moins 20 salariés conformément à l'[art. L3111-2 du Code du Travail](#) :

[citation]L'établissement d'un règlement intérieur est obligatoire dans les entreprises ou établissements employant habituellement au moins vingt salariés.

Des dispositions spéciales peuvent être établies pour une catégorie de personnel ou une division de l'entreprise ou de l'établissement.[/citation]